



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

Mercredi 6 février 2019





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

Introduction

I. Le contexte budgétaire international et national

- A. La conjoncture internationale
- B. Le contexte national
- C. Le PLF 2019

II. La situation financière de la commune

- A. L'évolution des dépenses et des recettes
- B. L'évolution des ressources humaines
- C. L'épargne brute de la commune et sa capacité d'autofinancement
- D. La gestion de la dette à Laxou

III. Les perspectives budgétaires et les priorités de la ville

- A. Les perspectives budgétaires à court et moyen termes
- B. Les priorités de la commune

Conclusion

INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Les objectifs du débat d'orientation budgétaire

Ce débat permet :

- d'informer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et la gestion de sa dette,
- de débattre au sein du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires de l'exercice et leur financement, dans les deux mois précédents le vote du budget.

Les obligations légales

La loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Ainsi, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

"Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique."

Concrètement, l'instauration d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) apporte les principales modifications suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune,
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique,
- le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Nous aborderons dans un premier temps le contexte économique international et national dans lequel s'inscrit l'élaboration du budget 2019 de Laxou, puis nous échangerons sur la situation financière de la commune et enfin nous débattrons sur les perspectives financières et budgétaires de la Ville de Laxou qui détermineront les priorités pour l'année 2019.

I. Le contexte budgétaire international et national

A. La conjoncture internationale

Le contexte économique international en 2018 a été contrasté avec de fortes divergences nationales dans les taux de croissance.

Si les Etats-Unis ont connu une forte croissance, tout comme le Japon, et si la Chine a connu un taux de croissance à peine inférieur à celui de 2017, de nombreux pays émergents ont souffert de fortes tensions financières, parfois renforcées par des tensions géopolitiques et un climat politique local dégradé (Russie, Turquie, Brésil, Argentine).

A l'intérieur de la zone euro, l'Allemagne et l'Espagne ont connu une croissance assez soutenue, tout comme les pays d'Europe centrale. La croissance de la zone euro a été de +2,0 % en 2018, contre +2,5 % en 2017.

Face aux divergences économiques des pays-membres, aucune remontée des taux directeurs de la BCE n'est annoncée avant la fin de l'année 2019.

En ce début d'année 2019, la tendance est cependant à la crainte d'un ralentissement, de nombreuses incertitudes subsistant :

- **Remontée des cours du pétrole** : le baril de pétrole a fortement progressé sur un an, sous l'effet notamment des tensions géopolitiques avec l'Iran, et des difficultés de production au Venezuela et en Lybie qui n'ont pu être intégralement compensées par les autres pays de l'OPEP.

- **Ralentissement de la croissance des Etats-Unis** : face à une inflation ayant atteint un pic à +2,7 % et à la faiblesse du taux de chômage (3,9%), la Réserve fédérale américaine a d'ores et déjà annoncé une remontée progressive de ses taux directeurs qui devrait mener à un ralentissement de la croissance ;

- **Menaces de conflits commerciaux** : les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis, si elles devaient s'approfondir, seraient de nature à ralentir les échanges internationaux, ce qui pèserait négativement sur la croissance ;

- **Incertitudes politiques en Europe** : le Brexit, et les très difficiles négociations des conditions de sortie, devraient peser négativement sur la croissance européenne, et singulièrement française (la Grande-Bretagne étant un des rares pays d'Europe avec qui la balance du commerce extérieur français est positive), tout comme les fortes incertitudes sur la situation politique italienne, alors que la croissance économique du pays était déjà atone.

B. Le contexte national

La France a fortement pâti de plusieurs événements, à commencer par la remontée des cours du pétrole.

Ainsi, la croissance française a été particulièrement faible aux deux premiers trimestres 2018 (+0,2 % par trimestre), souffrant notamment de la forte dépréciation de l'euro, et d'une consommation des ménages stagnante sur deux trimestres.

Si le second semestre devrait être nettement meilleur, sous l'effet notamment de la reprise pendant l'été des immatriculations automobiles et d'un fort dynamisme de l'investissement des entreprises, la croissance de l'économie française devrait être limitée à +1,6 % en 2018 (contre +2,3 % en 2017), sensiblement inférieure à la moyenne de la zone euro. Au demeurant, ce taux de croissance est l'horizon posé par les prévisions de la Banque de France sur les deux années suivantes 2019 et 2020.

La contribution du commerce extérieure à la croissance française est, en 2018, légèrement positive, sous l'effet d'un redressement au second semestre, dans le sillage notamment de livraisons aéronautiques, et d'une très bonne tenue des exportations de services.

Dans le même temps, l'inflation est remontée à +2,1 % en 2018 avec une forte accélération en fin d'année, sous l'effet de la hausse du prix du pétrole d'une part, mais également de celle de l'alimentation.

Dans ce contexte de croissance modérée et d'inflation retrouvée, l'économie française a créé environ 130.000 emplois en 2018, avec un taux de chômage de 8,9 % au 31 décembre. La banque de France prévoit une continuation de baisse modérée du taux de chômage, pour atteindre 8,3 % à la fin de l'année 2019.

De fortes incertitudes existent cependant.

Le pari présidentiel et gouvernemental était celui d'un bond de la consommation des ménages en fin d'année sous le double effet de la diminution des cotisations sociales (assurance chômage) et de la diminution de la taxe d'habitation, la contrepartie de tensions sur le régime d'assurance chômage et de la mise en difficulté de l'investissement public local n'étant appelée à apparaître que par la suite.

Face aux revendications des gilets jaunes de fin d'année, le gouvernement a dû proposer des mesures en faveur du pouvoir d'achat des ménages : prime exceptionnelle, exonération de la hausse de la CSG pour les retraités, défiscalisation des heures supplémentaires...

Les prévisions de croissance de la Banque de France pour 2019 ont ainsi été récemment révisées à la baisse lors de leur dernière publication de septembre, à +1,6%.

C. Le projet de loi de finances (PLF) 2019

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2019 est bâti sur un scénario de redémarrage lent de l'activité économique avec une hypothèse de croissance en France de 1,7 % (identique à celle de 2018) et une prévision d'inflation de 1,3% (1,6% en 2018).

L'objectif prioritaire du Gouvernement est de réduire très fortement le déficit public par une diminution massive de la dépense publique. Ainsi, il est prévu sur le quinquennat en cours :

- une baisse de 5 points de la dette publique,
- une baisse de 3 points de la dépense publique,
- une baisse de 1 point des prélèvements obligatoires.

Pour 2019, le déficit des finances publiques s'établirait à 3,2% du PIB (pour 2,6% en 2018). Il doit progressivement décroître pour atteindre 0,3% du PIB en 2022.

Le projet de loi de finances (PLF) 2019, adopté le 20 décembre dernier, et le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) « 2018-2022 », réaffirment les jalons d'une réforme en profondeur des finances locales et des relations entre l'Etat et les collectivités locales.

- **Le dégrèvement de la taxe d'habitation : la perte de la dynamique locale**

D'une part, une forte incertitude fiscale demeure au-delà des éléments de conjoncture qui vont contraindre l'action dans les finances des collectivités. La deuxième tranche de la suppression progressive de la taxe d'habitation est bien inscrite dans le PLF 2019, sous forme de dégrèvement. Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a confirmé que la troisième tranche interviendra dans le prochain PLF (pour 2020). L'objectif final étant bien de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation pour 2021 (hors résidences secondaires), soit une suppression d'imposition pour 2022.

D'autre part, Gérard Darmanin a confirmé que la question de la compensation des collectivités pour « les 20% qui restent » sera abordée dans « un projet de loi spécifique sur les finances locales » qu'il portera avec Olivier Dussopt « sans doute au premier trimestre 2019 ».

Le principe d'une compensation à l'euro près semble acquis, le législateur étant contraint par les difficultés constitutionnelles que pourrait amener une suppression unilatérale de ressources des collectivités, engendrant des restrictions sur leur capacité à assurer leur libre administration. Le gouvernement fonde sa réflexion sur un rapport dit « Richard-Bur », du nom de ses deux auteurs, Alain Richard et Dominique Bur, qui lui a été remis le 9 mai 2018. Ce rapport estime qu'entre la recette fiscale de taxe d'habitation proprement dite et les compensations d'exonérations induites, le manque à gagner à combler en 2020 atteindrait pour l'ensemble des collectivités perceptrices une somme de 26,3 milliards d'euros.

Dans ce contexte, trois scénarios alternatifs se dessinent alors:

- le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une recette communale supplémentaire de 15,1 milliards d'euros (mais un trou équivalent à combler dans les ressources des départements), assortie d'une dotation nationale qui pourrait être l'attribution aux communes d'une part d'impôt national,
- une compensation résultant uniquement d'un remplacement de la recette fiscale par un partage d'impôt national,

- le versement d'une partie de la CSG, qui finance les services sociaux, aux communes qui ont en charge certains de ces services. Ce scénario a été évoqué par le Président de la République lors d'un débat citoyen dans la Drôme. Il a également rappelé que « le seul moyen de baisser les impôts, c'est de baisser les dépenses ».

- **L'encadrement des dépenses des grandes collectivités**

Le PLF 2019 demande aux collectivités de réduire leur engagement à hauteur de 13 milliards sur la période, notamment en réduisant fortement les dépenses de fonctionnement et l'endettement.

On peut donc résumer la nouvelle obligation pour les collectivités de la manière suivante : « dépenser mieux tout en dépensant moins ». Des difficultés de mise en œuvre de cette consigne pourrait néanmoins se faire rapidement sentir dans la mesure où l'État leur transfère sans compensation de nouvelles charges (dématérialisation, état civil, prélèvement à la source...).

Pour arriver à cette baisse significative des dépenses des collectivités, l'État indique qu'il ne souhaite pas agir par la contrainte, en baissant par exemple les dotations, mais par la force de conviction et l'incitation (mutualisation, incitation à l'investissement...). Toutefois la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 a mis en place un dispositif de contractualisation qui impose aux 322 collectivités les plus importantes de moduler l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement dans la limite de 1,2% par an (inflation comprise, donc en réalité inférieure à celle de l'an passé), indépendamment de l'éventuelle dynamique de leurs recettes de fonctionnement.

Il est à noter que la Cour des Comptes vient de critiquer ce dispositif qui ne prend pas assez en compte la diversité des situations locales. L'Association des Maires de France rappelle qu'elle « reste opposée à ce dispositif contraire à la libre administration des collectivités locales ».

- **L'encadrement de la capacité de désendettement des collectivités avec la création de la « règle d'or » renforcée**

Pour rappel, le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit un renforcement des règles d'équilibre des budgets locaux, avec l'instauration d'un ratio de capacité de désendettement maximale à respecter par les collectivités locales. Ces ratios sont fixés par décret, dans la limitation fixée par la loi.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, la capacité de désendettement ne devra pas dépasser 12 ans, avec une fourchette idéale maximum de 5-6 ans.

À compter du débat d'orientation budgétaire 2019 et en cas d'irrespect, le préfet pourra saisir la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

Si la collectivité ne met pas en œuvre les recommandations de la CRC, le préfet pourra prendre la main sur le budget de la collectivité locale.

- **Les concours financiers de l'Etat**

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) est composée de plusieurs dotations :

- La Dotation Forfaitaire des Communes,
- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS),
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP),
- La Dotation de solidarité rurale.

D'une part, la DGF est annoncée stable dans son enveloppe nationale par le gouvernement.

Néanmoins, le montant global de l'enveloppe de la DGF suit une logique dite « fermée », c'est-à-dire que son montant global est fixe. Dès lors, toute augmentation de certaines dotations placées à l'intérieur de cette enveloppe doit être compensée par la baisse d'autres dotations de la même enveloppe. L'Etat devient alors l'architecte du dispositif financier public local et les collectivités deviennent concurrentes pour les financements étatiques.

D'autre part, l'assouplissement des diminutions de dotations de l'Etat s'inscrit dans un contexte de retour de l'inflation, qui se traduit alors par une augmentation au moins nominale des recettes de l'Etat. Ainsi, le poids d'une dotation aux collectivités gelée diminue alors dans les comptes de l'Etat.

La Banque de France prévoit ainsi une inflation de 2,1% en 2018, 1,7% en 2019 et 1,8% en 2020, après 1% en 2017, 0,2% en 2016 et même 0% en 2015.

Enfin, cette stabilité globale masque toutefois des disparités individuelles induites par le renforcement des dispositifs de péréquation, aussi bien verticale qu'horizontale. La péréquation vise à atténuer, pour les collectivités les plus fragiles, l'impact de l'effort de réduction des déficits publics demandé.

Elle représentera 180 millions d'euros supplémentaires en 2019, au travers de deux mécanismes :

- La *péréquation verticale* permet à l'État d'utiliser ses versements pour contribuer à réduire les inégalités entre collectivités. La part des dotations de péréquation augmentera donc au sein de la DGF et induira inévitablement une nouvelle baisse de recettes en 2019 pour le budget communal.

- La *péréquation horizontale* est assurée par le Fonds National de Péréquation Intercommunale et Communale (FNPIC) et conduit à ce que les collectivités assurent directement la solidarité entre elles : le montant national du FNPIC est passé de 360 millions en 2013 à plus d'1 milliard en 2016. Pour 2019, la montée en puissance du FPIC devrait là aussi peser de façon accrue sur le budget communal.

Le PLF 2019 confirme la poursuite de la baisse des variables d'ajustement, qui devraient connaître une nouvelle diminution de 144 millions d'euros en 2019, dont 64 millions d'euros pour le bloc communal. Ces 64 millions d'euros seront pris sur les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle – FDPTP (-49 M€) et sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle – DCRTTP (-15 M€).

La Dotation de Solidarité Urbaine devrait poursuivre, quant à elle, sa dynamique positive.

Néanmoins, il a pu être observé une très forte diminution de la dynamique de cette dotation ces dernières années. Après +180 millions d'euros en 2017 (+9,4%) et +110 millions d'euros en 2018 (+5,3%), la hausse 2019 n'est plus que de +90 millions d'euros (+4%).

- **Les autres mesures**

Conjointement à ces mesures prépondérantes, d'autres dispositions figurent dans le PLF 2019 et méritent d'être présentées :

- La suppression de la hausse des tarifs de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques
- Le barème de l'impôt sur le revenu 2019 revalorisé de 1,6%

- La généralisation du dispositif de remboursement anticipé dès le 15 janvier 2019 des réductions et/ou crédits d'impôt
- Le report du prélèvement à la source pour les particuliers employeurs
- L'assouplissement du pacte Dutreil, dispositif fiscal d'aide à la transmission d'entreprise
- La prolongation et les ajustements de l'éco-prêt à taux zéro, dispositif d'aide au financement des travaux de rénovation énergétique des logements anciens
- L'augmentation de l'allocation aux adultes handicapés
- La revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité, aide financière versée par la CAF ou la MSA aux personnes percevant un petit salaire
- La suppression des cotisations sociales salariales des heures supplémentaires et complémentaires.

II. La situation financière de la commune

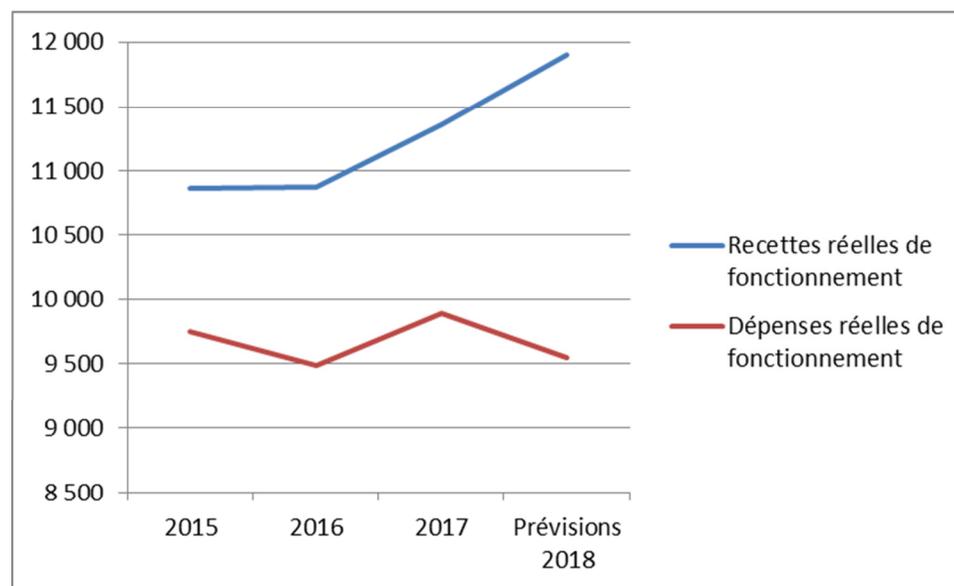
A. L'évolution des dépenses et des recettes

L'équipe municipale s'efforce de réduire les dépenses communales et de gérer les finances de la commune en « bon père de famille ».

1. Evolution de la section de fonctionnement

Avec la réduction des dotations et participations de l'Etat depuis plusieurs années, la commune a dû s'adapter et rechercher d'autres ressources de fonctionnement. Elle a repensé ses projets et s'est efforcée de maîtriser encore plus ses dépenses.

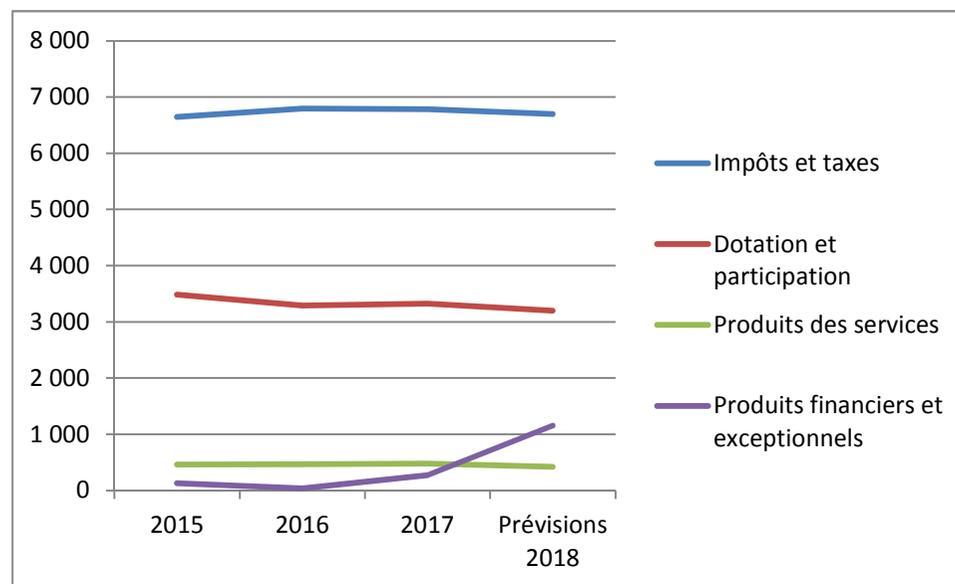
Le schéma ci-dessous démontre, depuis 2017, une baisse conséquente des dépenses réelles de fonctionnement ainsi qu'une augmentation des recettes de même nature, améliorant alors la santé financière de la commune.



a. Des recettes de fonctionnement en mutation

Le tableau ci-dessous retrace les recettes de la commune depuis 2015 :

	2015	2016	2017	Prévisions 2018
Impôts et taxes : taxe foncière et d'habitation, droits de mutation, taxe sur les emplacements publicitaires...	6 645	6 792	6 786	6 700
Dotation et participation : DGF, DSU, dotation nationale de péréquation, compensation de l'Etat...	3 487	3 289	3 327	3 200
Produits des services : redevances (restauration scolaire, ALSH, culture...)	459	467	478	420
Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles, participation aux charges du CLB...	60	158	204	145
Atténuation des charges : remboursement de mise à disposition du personnel/congés maladie...	162	323	290	279
Sous Total en K€	10 813	11 029	11 085	10 744
Produits financiers et exceptionnels : cessions immobilières	128	38	273	1 155
Total en K€	10 941	11 067	11 358	11 899



❖ Les impôts et taxes

Les impôts et taxes sont composés :

- des impôts locaux, à savoir la taxe d'habitation, d'habitation sur les logements vacants, foncière sur les propriétés bâties et non bâties,
- de la fiscalité reversée liée à la Taxe Professionnelle Uniques,
- de la taxe sur les droits de mutation,
- et de la compensation des exonérations fiscales.

Pour rappel, les taux d'imposition de Laxou appliqués, depuis 2005, pour la taxe d'habitation et le foncier bâti sont nettement en-deçà des moyennes départementales, régionales et nationales.

Les taux de Laxou sont de 7,81 % pour la taxe d'habitation, 8,02 % pour le foncier bâti et 14,30 % pour le foncier non bâti. Les moyennes nationales de la strate sont respectivement de 16,61%, 22,74 % et 57,79 %.

Ces trois taxes sont également les plus faibles de la Métropole du Grand Nancy par rapport aux autres villes de taille comparable et sont parmi les moins élevées de l'ensemble des collectivités de ce groupement de communes au niveau national.

❖ Les dotations et participations

Les dotations perçues par la commune, regroupées sous le nom de DGF, se décomposent comme suit :

- La Dotation Forfaitaire des Communes, est la principale dotation de l'Etat versée aux collectivités. Elle est essentiellement basée sur les critères de population et de superficie.
- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS), Cette dotation bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent plus de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP), Cette dotation a pour objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

Depuis plusieurs années, la commune perçoit moins de DFC et de DNP mais plus de DSUCS. Le tableau ci-dessous indique les différentes dotations perçues depuis 2015 :

	2015	2016	2017	2018
DFC	1 882 268	1 604 419	1 422 637	1 358 903
DNP	41 689	50 027	45 024	40 522
DSUCS	802 149	810 170	892 579	938 812
Total en €	2 726 106	2 464 616	2 360 240	2 338 237

En 2019, le gouvernement a annoncé une stabilité du montant global de la DGF versé aux communes.

Les participations regroupent les subventions de fonctionnement perçues par la commune.

❖ **Les produits des services**

Depuis 2015, la commune perçoit en moyenne environ 450 K€. La municipalité s'inscrit dans une démarche de meilleure équité dans la tarification globale des services assurés par la Ville auprès des utilisateurs. C'est la traduction d'une politique tarifaire juste envers les usagers des services publics laxoviens.

❖ **Les autres produits de gestion courante**

Ces recettes sont principalement composées des charges du Champ-le-Bœuf demandées à la commune de Maxéville dans la cadre de la convention qui lie les deux communes.

❖ **Les produits financiers exceptionnels**

Ces produits sont le fruit essentiellement de cessions immobilières.

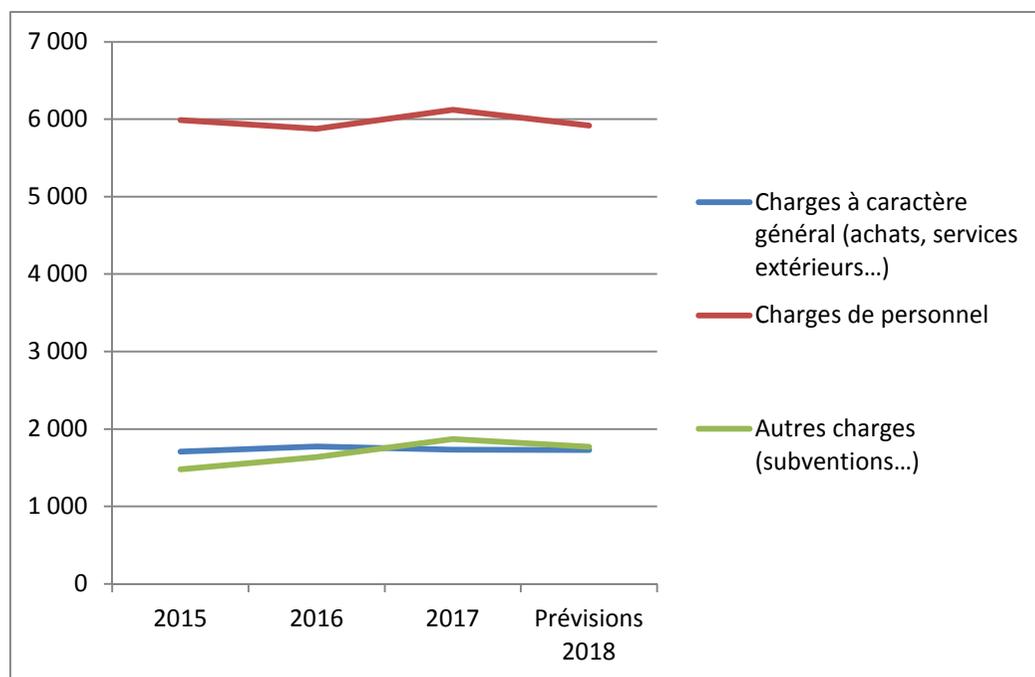
Il convient de noter que depuis 2014 la commune a cédé du patrimoine tous les ans. Deux importantes cessions immobilières ont été effectuées : la première en 2014 pour un montant de 1 722 K€ et la seconde en 2018 à hauteur de 1 130 K€.

b. Des dépenses de fonctionnement contenues

De 2015 à 2017, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de manière constante.

En 2018, la municipalité a renforcé ses efforts et a réussi à contenir ses dépenses en vue d'anticiper encore plus les lourds investissements à venir. Le tableau ci-dessous retrace les dépenses réalisées de la commune depuis 2015 :

	2015	2016	2017	Prévisions 2018
Charges à caractère général : achats divers, prestations de services extérieurs, énergie, carburant, assurances...	1 706	1 774	1 735	1 730
Charges de personnel : rémunération, cotisations, médecine du travail...	5 989	5 877	6 121	5 918
Autres charges : subventions aux personnes de droit privé, indemnités, frais de mission...	1 480	1 639	1 870	1 770
Charges financières : intérêts d'emprunt...	204	142	129	119
Charges exceptionnelles : secours et dons, bourses et prix...	20	11	31	13
Atténuation de produits	0	31	0	0
Total en K€	9 399	9 474	9 886	9 550



❖ **Les charges à caractère général**

Depuis plusieurs années, la Direction Générale s'est attelée à poursuivre une dynamique de réduction de ces dépenses sur chaque imputation. Ces charges ont fait l'objet d'études pointilleuses de la part des services.

Des achats groupés avec d'autres collectivités ont permis de réduire les coûts de certaines dépenses. Par exemple, la commune a pu bénéficier de tarifs énergétiques plus avantageux et économiser 60 K€ au titre de l'énergie en 2018.

Des prestations de service ont été redéfinies afin de gagner en efficience.

❖ **Les subventions allouées**

La municipalité est sensible au tissu associatif local. Elle participe financièrement à son rayonnement via le versement direct et indirect de subventions. En 2018, le montant alloué au tissu associatif local a été équivalent à celui de 2017.

Le différentiel entre le réalisé de 2017 et le prévisionnel de 2018 s'explique par la réduction des subventions allouées dans le cadre de la convention de répartition des charges du Champ le Bœuf qui lie les deux communes.

En 2019, la municipalité maintiendra ces aides directes.

❖ **Les charges financières**

La collectivité n'ayant plus recours à de nouveaux emprunts, les remboursements des intérêts d'emprunt s'amenuisent.

❖ **Les dépenses de personnel**

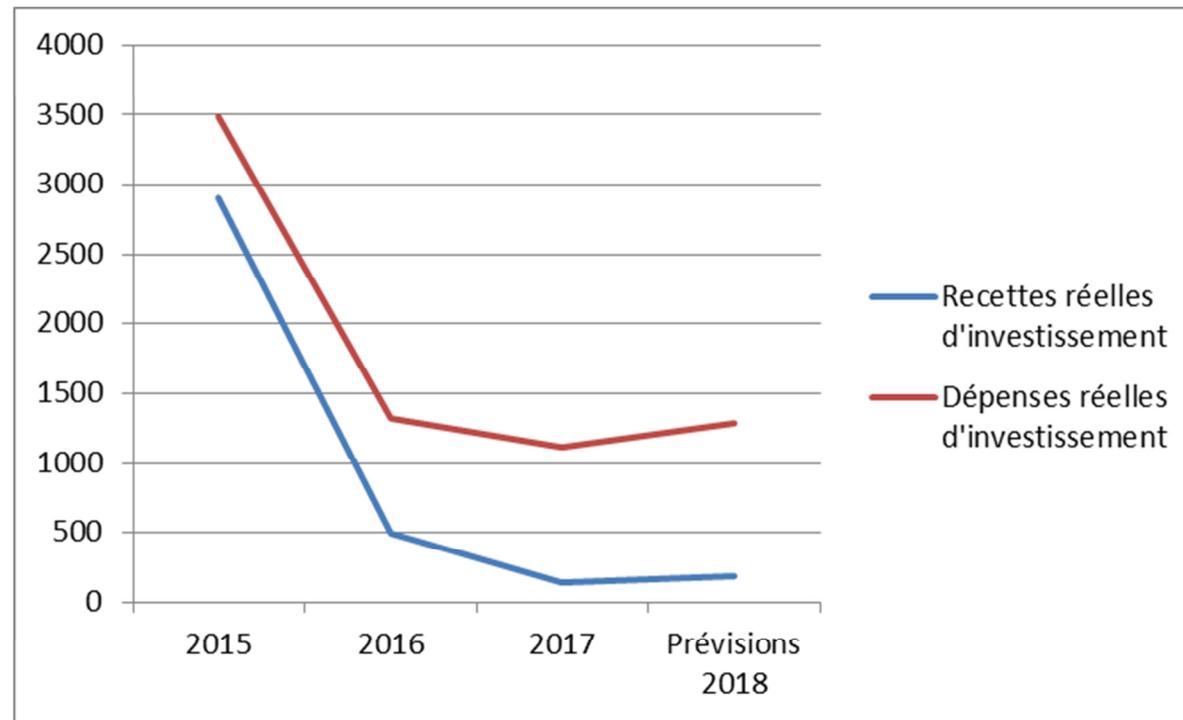
Malgré les mesures gouvernementales prévues dans le protocole d'accord sur les carrières et rémunérations dans la fonction publique et qui ont impacté le budget global communal, la commune a su maîtriser ses dépenses de personnel en 2018.

Ainsi, elle a initié une réorganisation de certains services afin de la rendre plus efficiente.

2. Evolution de la section d'investissement

Hormis la recette exceptionnelle d'investissement liée à la renégociation de la dette avec la Caisse d'Epargne en 2015, les recettes d'investissement n'ont cessé de diminuer. Néanmoins, les recettes devraient croître en 2019 grâce notamment à la perception de diverses subventions d'équipement notifiées au titre des travaux du multi accueil et dont les travaux devraient s'achever en 2019.

Le schéma ci-dessous démontre un regain de dépenses d'investissement depuis 2018 avec notamment un accroissement des dépenses dû au projet de réalisation du multi accueil dont les travaux sont programmés et liquidés sur 2018 et 2019.

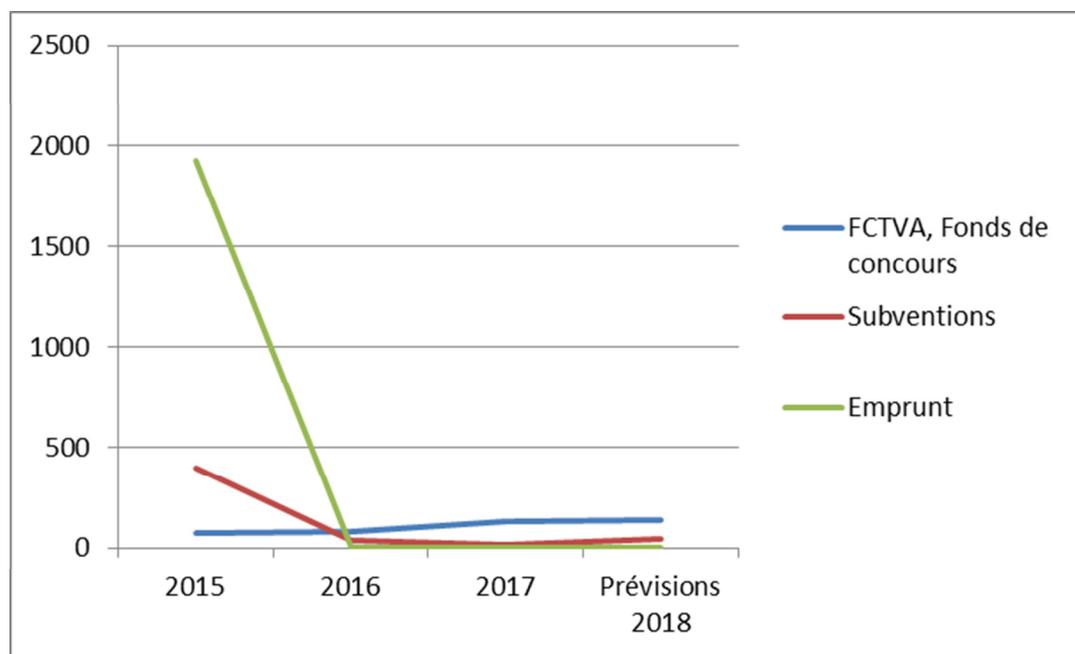


a. Des recettes d'investissement faibles

Les recettes d'investissement sont principalement composées du FCTVA et des subventions perçues par la collectivité dans le cadre de projets.

Le tableau ci-dessous retrace les recettes perçues par la commune depuis 2015 :

	2015	2016	2017	Prévisions 2018
Fonds de Compensation de la TVA, Fonds de concours	74	82	130	137
Subventions d'investissement	395	35	16	49
Emprunt	1 926	0	0	0
Total en K€	2 395	117	146	186



❖ **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer. Plus la collectivité investie, plus elle récupère de FCTVA.

La dotation ne prend pas en compte le taux réel de TVA acquitté par la commune, mais un taux de 16,404 %, depuis le 1^{er} janvier 2015, applicable à toutes les dépenses éligibles.

Il apparaît que depuis 2015 la commune a reçu des faibles sommes de l'Etat au titre du FCTVA. Cette recette étant perçue à l'année n+1 par rapport à l'investissement.

❖ **Les subventions d'équipement**

La collectivité est tributaire des politiques d'éligibilité décidées par les partenaires qui co-financent les investissements programmés (FEDER, Conseil Départemental, Métropole du Grand Nancy...), ainsi que de leur capacité et volonté à tenir leurs engagements. Par exemple, les subventions relatives au projet de création de MVATL et notifiées en 2012 par les partenaires financiers de la commune n'ont été intégralement perçues qu'en 2015.

De même, les subventions liées au multi accueil notifiées à la commune et d'un montant global de 455 K€ ne seront perçues qu'à compter de 2019.

❖ **L'emprunt**

En 2015 la commune a renégocié sa dette auprès de son principal partenaire bancaire, la Caisse d'Epargne. Ainsi, elle a globalisé plusieurs prêts en cours en un seul. Cette opération a fait l'objet d'écritures comptables d'un montant de 1 926 K€ en recette et en dépense. Le remboursement des emprunts a été suspendu temporairement de la date de la négociation à l'année civile suivante.

Depuis, aucune recette n'a été perçue dans le cadre d'un nouvel emprunt ou d'une renégociation.

b. Les dépenses d'investissement relancées

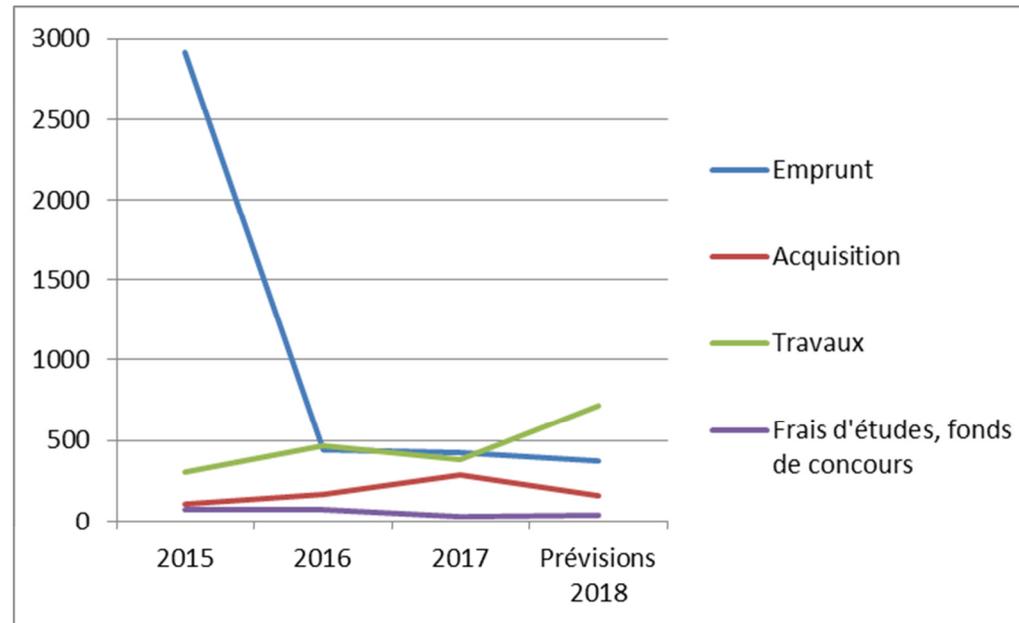
La principale dépense d'investissement est le remboursement du capital restant dû dans le cadre des emprunts contractés.

De 2015 à 2017, les investissements communaux ont été réduits au strict nécessaire : entretien des bâtiments communaux, acquisition de matériels. Pour rappel, le montant important des dépenses d'investissement en 2015 est dû à la renégociation de la dette avec la Caisse d'Epargne. La commune a fait le choix de globaliser plusieurs prêts contractés avec cet organisme en un seul et unique emprunt.

En 2018, la municipalité a choisi de relancer ses investissements, avec notamment le projet du multi accueil. La majorité des dépenses liées à cette opération sera liquidée en 2019.

Le tableau ci-dessous retrace les dépenses de la commune depuis 2015 :

	2015	2016	2017	Prévisions 2018
Emprunt	2916	442	422	372
Acquisition	110	164	284	155
Travaux	307	465	379	718
Frais d'études, fonds de concours	70	74	29	37
Acquisition de titres	0	0	0	6
Total en K €	3 403	1 145	1 114	1 288



❖ L'emprunt

La commune rembourse tous les ans un capital lié aux emprunts contractés précédemment.

En 2015, la municipalité a procédé à une renégociation de la dette et au remboursement du prêt contracté en 2014.

Depuis 2018, le capital remboursé est passé en-deça des 400 K€.

❖ Les acquisitions et les travaux

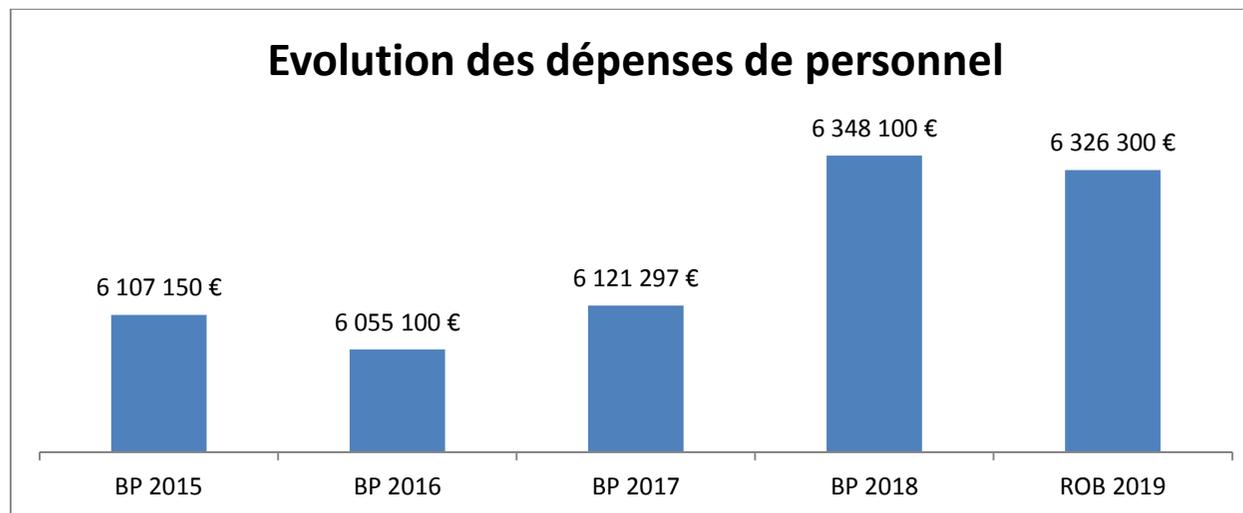
En 2015 les investissements de la commune ont été largement revus à la baisse puisque la commune a acquis et réalisé des travaux pour environ 400 K€.

En 2016 et 2017, la municipalité a réinvesti de manière plus conséquente avec un budget alloué d'environ 650 K€ pour les travaux et les acquisitions.

En 2018, la municipalité a relancé ses investissements en acquisition et en travaux pour des montants respectifs de 155 K€ et 718 K€, soit au total 873 K€.

B. L'évolution des ressources humaines

a. Les dépenses de personnel



Les dépenses de personnel comprennent l'ensemble des traitements et charges sociales des agents employés par la commune, ainsi que les frais de personnels liés à la médecine du travail, à la cotisation de l'assurance statutaire, à la contribution obligatoire auprès du FIPHFP, aux frais de formation, aux honoraires médicaux, à la subvention versée auprès du Comité Social du personnel, ainsi qu'aux autres frais relatifs au personnel.

L'estimation budgétaire pour l'année 2019 en matière de dépenses de personnel comprend plusieurs facteurs, par essence incompressibles qui sont synthétisés ci-dessous.

L'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est lié aux déroulements de carrières des agents. Les effets sont importants au sein de la commune de par la structure du personnel : au 31 décembre de l'année 2018, les plus de 50 ans représentent environ 50% de l'effectif permanent total. Cette pyramide des âges a un impact direct sur le nombre d'avancements d'échelon de 2018 à prendre en compte sur une

année pleine en 2019, et ceux à venir en 2019. Le GVT a également un impact sur le nombre d'agents promouvables en 2018 et à venir en 2019. Ces éléments contribuent à l'augmentation mécanique des dépenses de personnel à hauteur de + 1% de la masse salariale actuelle.

L'estimation budgétaire de 2019 prend également en compte les mesures financièrement contraignantes pour les collectivités territoriales décidées par l'Etat depuis 2016 : la revalorisation des grilles de rémunération de l'ensemble des cadres d'emplois des différentes filières de la fonction publique territoriale au 1^{er} janvier 2019, le gel du point d'indice en 2019.

L'estimatif budgétaire 2019 prend en compte également les données relatives à la mise en place du RIFSEEP, et plus particulièrement concernant la mise en place du maintien des acquis dans le cadre du passage de l'ancien au nouveau régime indemnitaire.

L'estimatif budgétaire 2019 inclut la prise en charge par la collectivité, et non plus par le Comité Social, des primes liées aux départs en retraite et à la remise de médailles du travail.

D'autres critères participent aussi à l'augmentation mécanique du budget prévisionnel de 2019, comme la revalorisation du SMIC au 1er janvier 2019 (+1,52%).

→ Compte tenu des éléments énoncés, il est proposé un budget prévisionnel à hauteur de 6 326 K€.

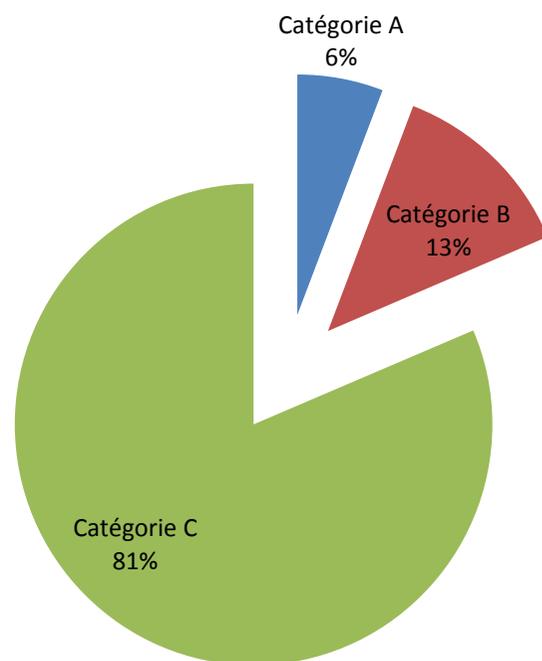
Le tableau ci-après fait état des prévisions actuelles des taux de cotisations qui sont supportés par la commune en 2018, avec un rappel des taux antérieurs :

Évolution des taux de cotisations supportés par la Commune				
	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Transports (taux CUGN)	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
FNAL (aide aux logements)	0,5%	0,5%	0,5%	0,50%
CNFPT	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%
CDG 54	SPL	1,20%	1,20%	1,20%
<u>URSSAF :</u>				
Régime général :				
- Accident Travail non titulaire et maladie professionnelle	NC	1,50%	1,70%	1,58%
- vieillesse	8,55%	8,55%	8,55%	8,55%
- vieillesse déplafonnée	1,90%	1,90%	1,90%	1,85%
- maladie	7,30%	13,00%	12,89%	12,80%
- allocations familiales	3,45%	5,25%	5,25%	5,25%
Régime spécial :				
- maladie	10,18%	10,18%	11,80%	11,50%
- allocations familiales	5,25%	5,25%	5,25%	5,25%
<u>IRCANTEC</u>				
- tranche A	4,20%	4,20%	4,20%	4,08%
- tranche B	12,55%	12,55%	12,55%	12,35%
<u>CNRACL</u>	30,65%	30,65%	30,65%	30,60%
Retraite additionnelle (RAFP)	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%
ATIACL	0,40%	0,40%	0,40%	0,40%
<u>Assurance Chômage</u>	4,05%	5,00%	6,45%	6,40%

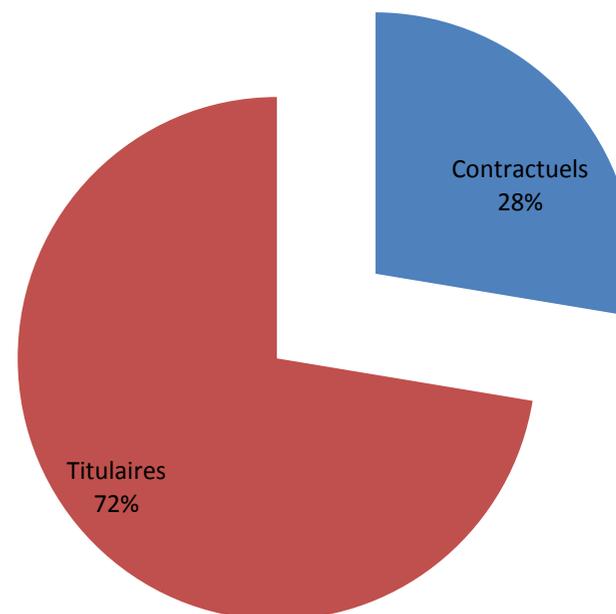
b. Les effectifs

La Commune compte 174 agents payés au 31 décembre 2018, soit 148 emplois en équivalent temps plein (ETP) pour l'année 2018.

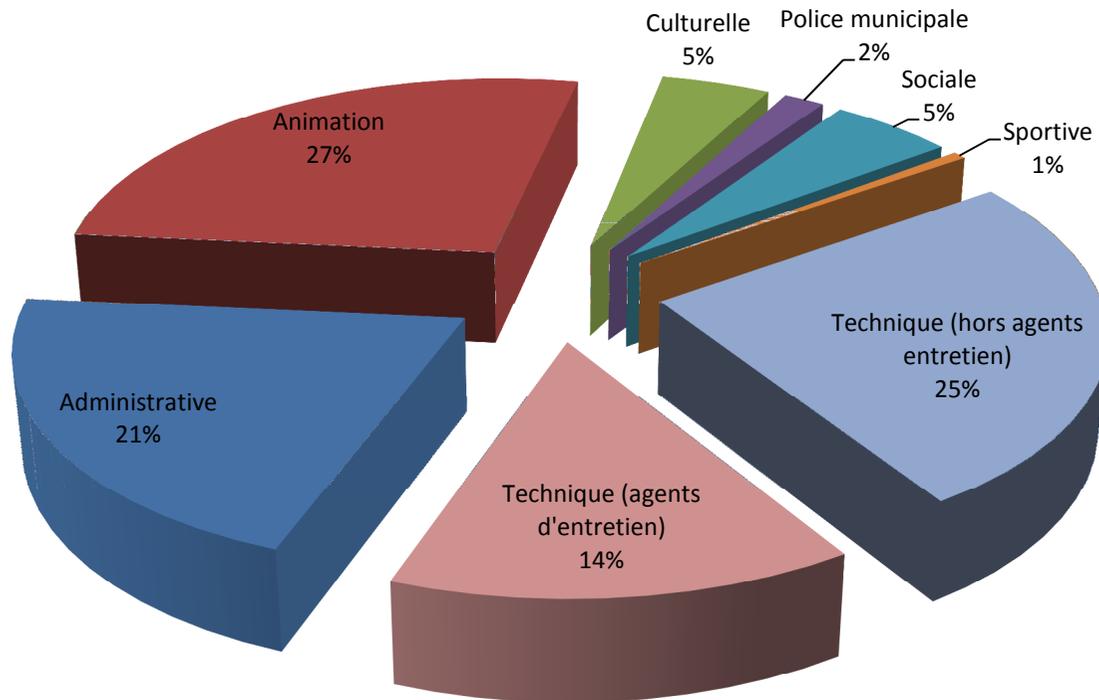
Effectif en 2018 selon les catégories A, B et C



Effectif contractuel 2018



Effectif en 2018 selon les filières



c. Le temps de travail et l'absentéisme

Le temps de travail annuel effectif est de 1.568 heures au lieu des 1.607 heures légales.

Les agents d'entretien, les ATSEM, et certains gardiens sont annualisés afin de tenir compte des cycles de travail liés au temps scolaire.

Le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées est de 6 801 heures en 2018. Le montant brut de la rémunération de ces heures supplémentaires et complémentaires est évalué à hauteur de 87 770 euros.

Le nombre de jours d'arrêt de travail est de 5 091 jours (en jours calendaires) en 2018. Le taux d'absentéisme se situe autour de 12,48%.

d. Les avantages en nature

Les avantages en nature liées aux logements de fonction attribués au titre des nécessités absolues de fonctions sont de 15 825 euros en 2018.

Les avantages en nature perçus par les agents disposant d'un logement pour utilité de service public sont évalués à 2 300 euros pour 2018.

Les remboursements des titres de transport en 2018 sont de 3 685 euros annuel.

La commune participe financièrement aux dépenses pour frais de santé à hauteur de 10 euros nets par mois et par agent, pour un montant évalué à 30 035 euros bruts, charges comprises, pour l'année 2019.

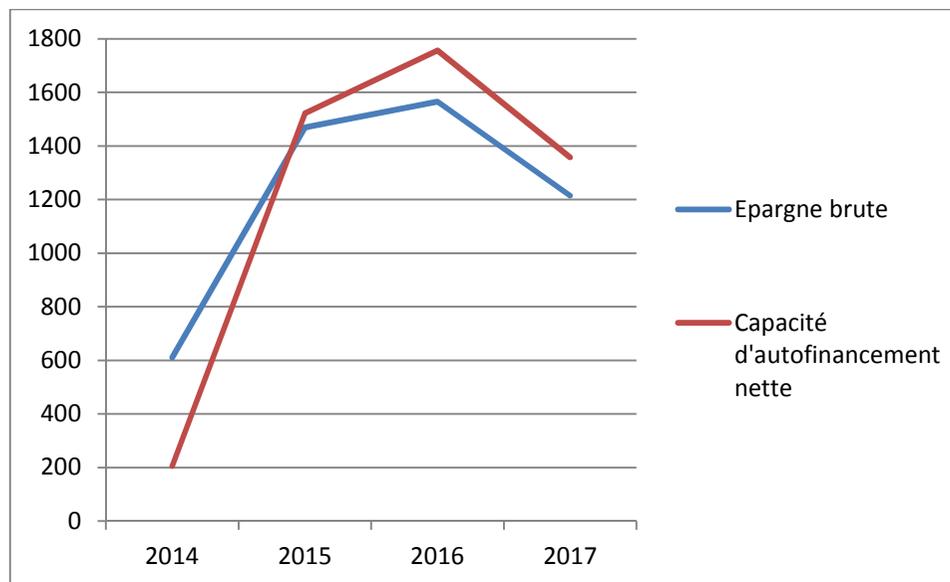
La commune participe également au titre des œuvres sociales à l'attention des agents par le biais du versement d'une subvention à hauteur de 28 500 euros en 2018 au Comité d'Action Social de la ville de Laxou. Elle sera de 24 000 euros en 2019, compte tenu du fait que le versement des primes liées aux départs en retraite et à la remise des médailles du travail se fera directement par la commune.

C. L'épargne de la commune et sa capacité d'autofinancement

Après avoir rencontré une phase particulièrement critique en 2014, la commune a dû recourir à l'emprunt et céder du patrimoine immobilier pour accroître ses ressources.

Depuis 2015, la commune se trouve en « bonne santé financière » avec un taux d'épargne brute supérieur à 8% et une capacité d'autofinancement nette confortable. **Néanmoins, elle s'est faite en partie au détriment de ventes immobilières du patrimoine communal.** Aussi, la commune a choisi de préserver ses ressources acquises en vue des lourds investissements pluriannuels à venir.

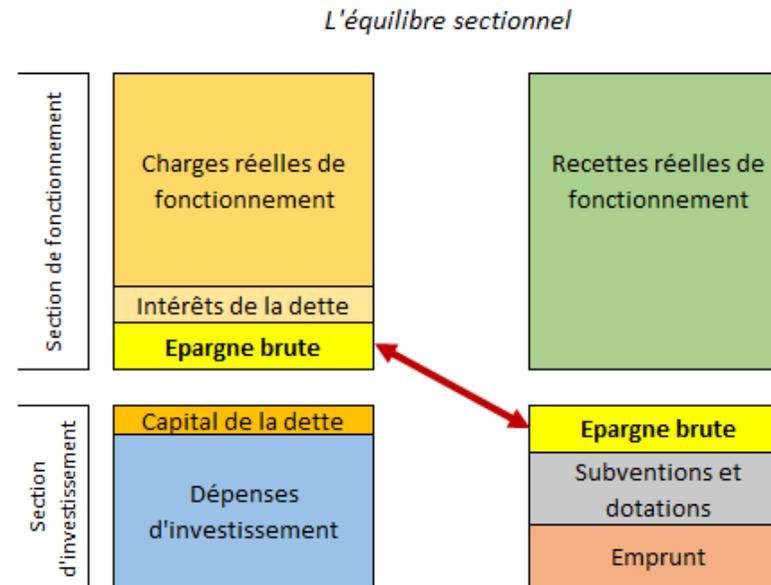
Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de l'épargne brute de la commune depuis 2014 et sa capacité d'autofinancement nette.



1. Epargne brute

L'épargne brute permet d'apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (les recettes réelles de fonctionnement – les dépenses réelles de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette).

L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.



Elle constitue un double indicateur :

- un indicateur de l' « aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de l'épargne brute de Laxou :

	2014	2015	2016	2017
En K€	610	1 469	1 565	1 214

Le taux d'épargne brute de la Ville de Laxou a atteint un niveau satisfaisant de 11% en 2017 contre 5,6% en 2014. Ce taux se situe ainsi bien au-dessus du seuil d'alerte (fixé usuellement à 8%).

2. La Capacité d'Autofinancement nette de la commune (CAF)

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par la commune et dont elle pourra disposer pour couvrir ses besoins financiers. La CAF nette permet de mesurer la capacité de la collectivité à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements, une fois le capital de la dette remboursé.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la CAF de Laxou :

	2014	2015	2016	2017
En K€	- 343	506	1315	935

D. La gestion de la dette à Laxou

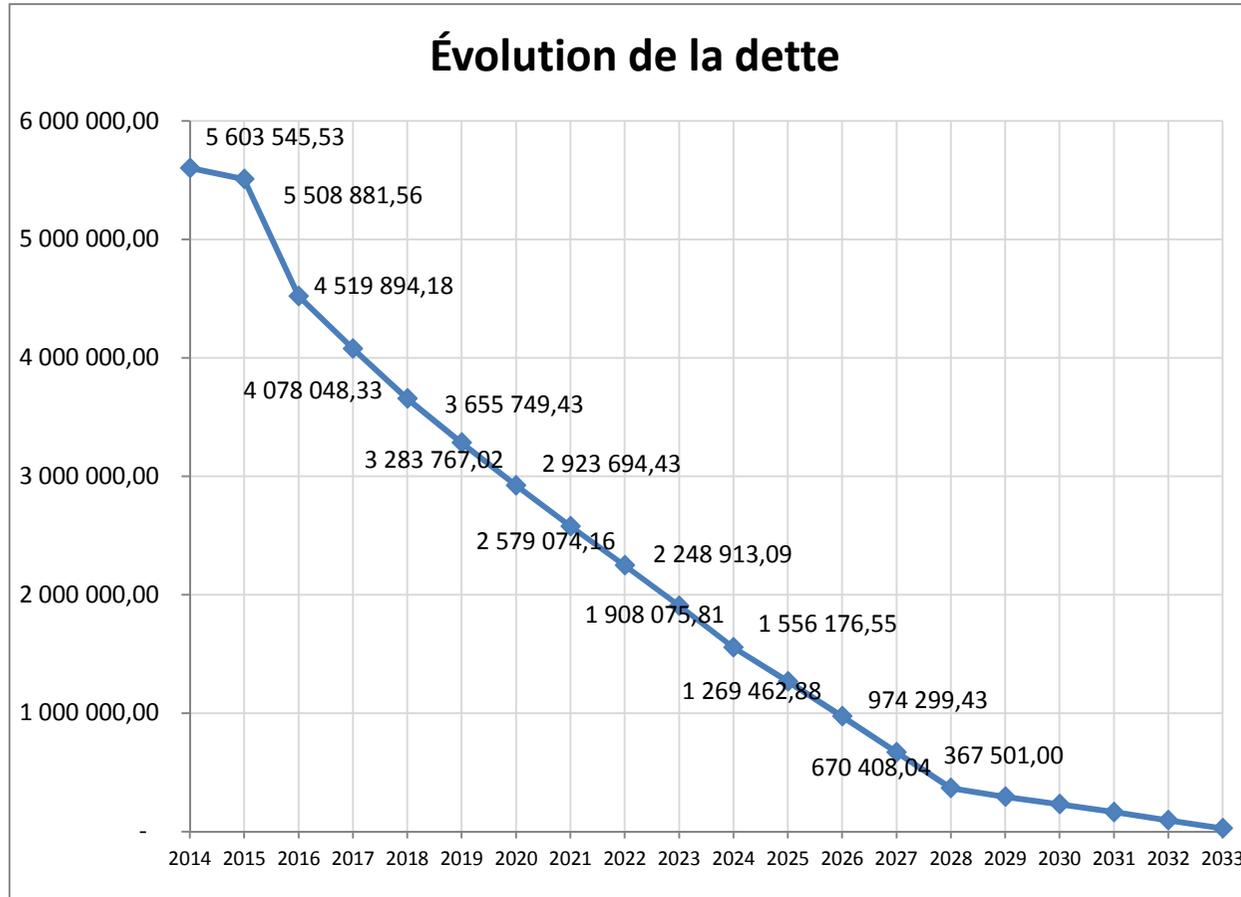
1. Le recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt représente une source de recettes pour les collectivités locales. Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements. En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette (article L.1612-4 du CGCT).

A Laxou, la contractualisation d'emprunt a toujours été limitée et réfléchie afin de maîtriser et sécuriser sa dette.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de l'annuité de la dette de la commune.

Année	Dette en capital au 1er Janvier	Annuité	Capital	Intérêts	Frais
2014	5 603 545,53	768 519,25	549 226,94	219 292,31	
2015	5 508 881,56	1 212 680,76	1 016 384,66	196 296,10	36 000,00
2016	4 519 894,18	590 106,89	441 845,85	148 261,04	
2017	4 078 048,33	555 908,87	422 288,76	133 620,11	
2018	3 655 749,43	492 239,19	371 982,44	120 256,75	
2019	3 283 767,02	468 009,40	360 072,51	107 936,89	
2020	2 923 694,43	440 748,91	344 620,27	96 128,64	
2021	2 579 074,16	414 962,74	330 161,07	84 801,67	
2022	2 248 913,09	414 447,72	340 837,28	73 610,44	
2023	1 908 075,81	413 932,54	351 899,26	62 033,28	
2024	1 556 176,55	338 027,07	286 713,67	51 313,40	
2025	1 269 462,88	295 163,45	337 507,47	42 344,02	
2026	974 299,43	336 992,47	303 891,39	33 101,08	
2027	670 408,04	326 509,92	302 907,04	23 602,88	
2028	367 501,00	87 078,22	72 661,48	14 416,74	
2029	294 839,52	74 881,28	63 204,40	11 676,88	
2030	231 635,12	74 881,28	65 986,32	8 894,96	
2031	165 648,80	74 881,28	68 890,84	5 990,44	
2032	96 757,96	71 810,62	68 852,75	2 957,87	
2033	27 905,21	28 535,42	27 905,21	630,21	



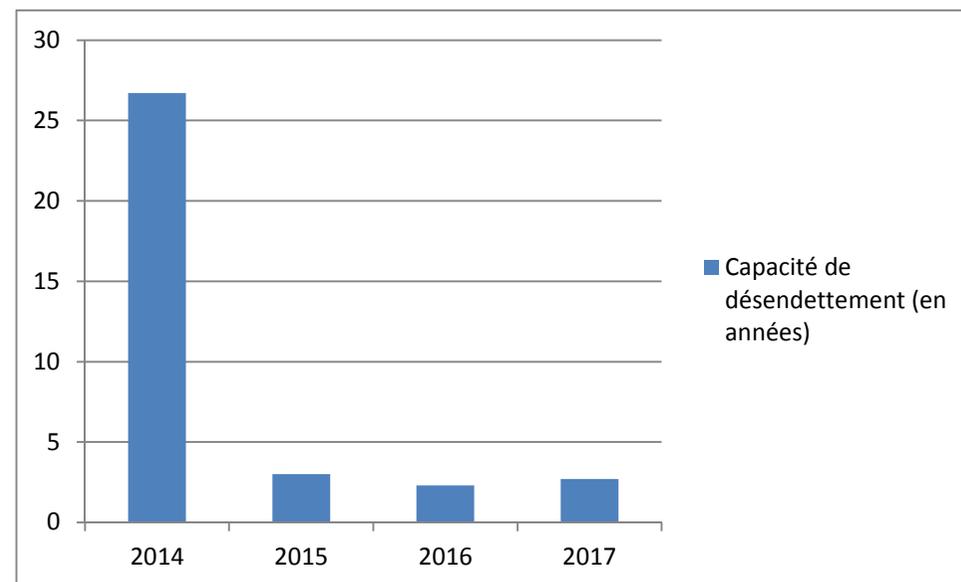
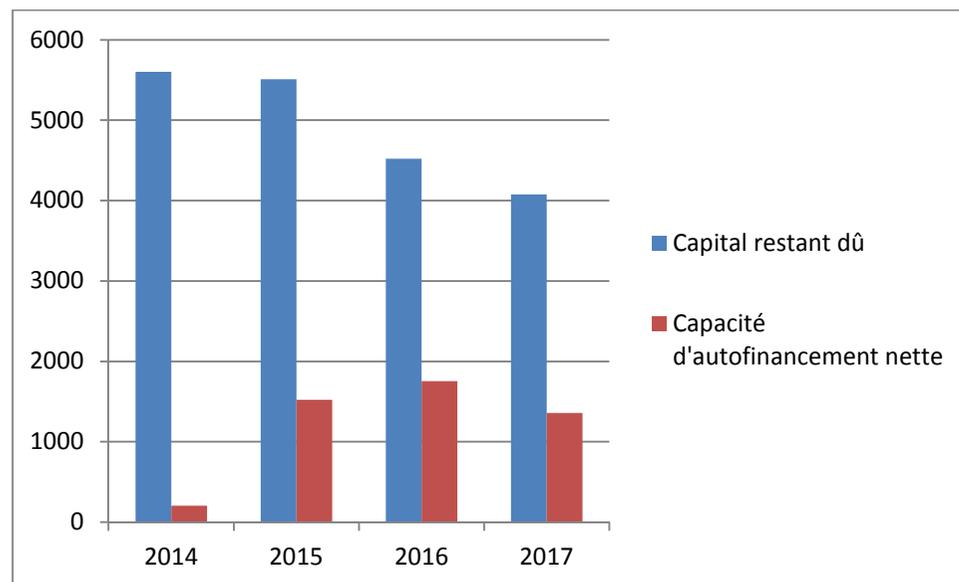
2. Capacité de désendettement

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

A Laxou, la capacité de désendettement a atteint un seuil critique en 2014. En effet, sa capacité d'autofinancement lui permettait de rembourser le capital restant dû de la dette en 26 ans. Depuis 2015, sa capacité de désendettement est passée largement en-dessous du seuil d'acceptabilité des 12 ans.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la capacité de désendettement de Laxou :

	2014	2015	2016	2017
En années	26,74	2,97	2,32	2,7



III. Les perspectives budgétaires et les priorités de la Ville de Laxou

A. Les perspectives budgétaires à court et moyen termes

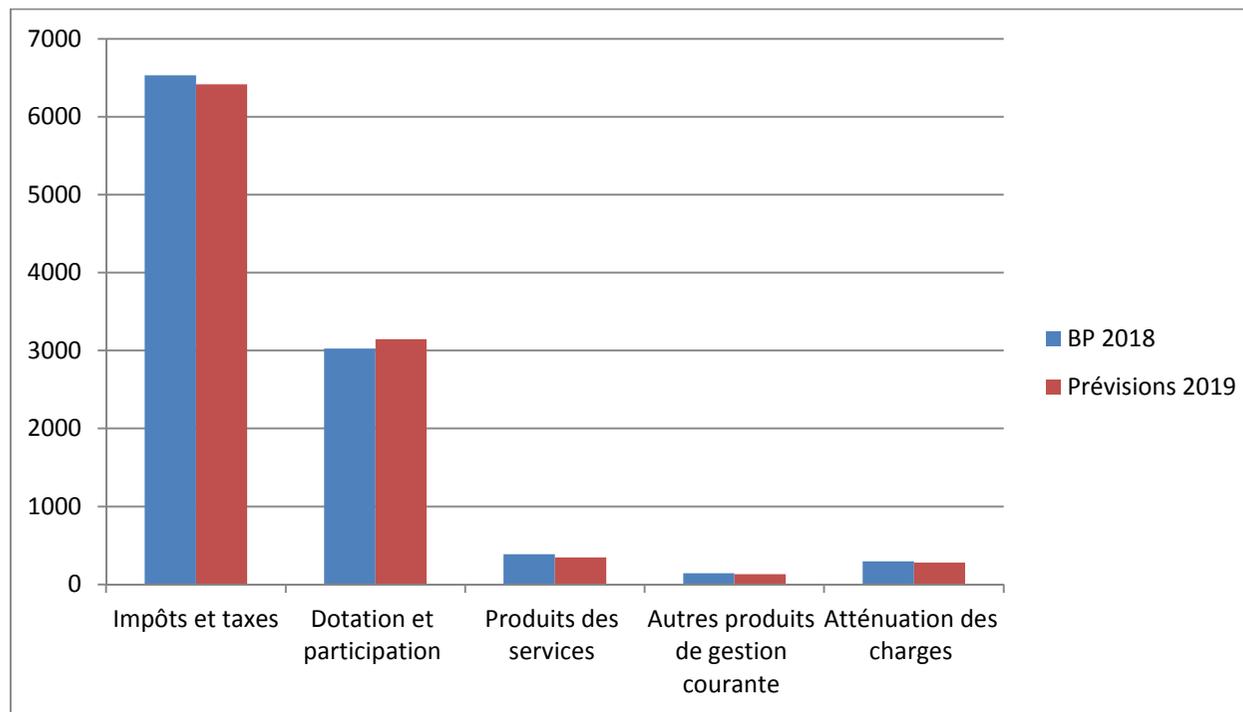
1. Pour 2019

Le budget 2019 prendra en compte les éléments de contrainte précédemment énoncés. Dans ce cadre, les mêmes principes de gestion rigoureuse que ceux retenus pour les exercices précédents vont trouver à s'appliquer.

❖ Les recettes réelles globalement stables

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement 2019 devraient être globalement équivalentes à celles 2018, hors recettes exceptionnelles.

	BP 2018	Prévisions 2019
Impôts et taxes : taxe foncière et d'habitation, droits de mutation, taxe sur les emplacements publicitaires...	6 531	6 392
Dotations et participation : DGF, DSU, dotation nationale de péréquation, compensation de l'Etat...	3026	3 178
Produits des services : redevances (restauration scolaire, ALSH, culture...)	389	376
Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles, participation aux charges du CLB...	145	131
Atténuation des charges : remboursement de mise à disposition du personnel/congés maladie...	295	298
Total en K€	10 386	10 375



Globalement les « dotations et participations » devraient être plus conséquentes en 2019 du fait de la compensation par l'Etat du dégrèvement de la taxe d'habitation. En 2019, la commune percevra moins d'impôt direct mais plus de compensation. Seules les taxes foncières sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties seront intégralement perçues directement par la commune.

Pour rappel, le gouvernement s'est engagé à ne pas réduire les dotations en 2019 et à compenser la perte de ressources liée à la réforme de la taxe d'habitation, tout comme en 2018. Toutefois, il convient de rester prudent.

Pour 2018, **la municipalit  s'engage   contenir les taux d'imposition local aux m mes niveaux** pour pr server le pouvoir d'achat des Laxoviens. Pour m moire, Laxou est en effet la commune qui a les taux d'imposition les plus faibles par rapport aux communes de taille comparable au sein de la M tropole du Grand Nancy. La revalorisation des valeurs locatives devrait accro tre les recettes des imp ts locaux. Enfin, la municipalit  n'envisage pas d'augmenter le tarif des **services propos s aux usagers**.

Les recettes r elles d'investissement devraient, quant   elles, cro tre en 2019.

D'une part, la commune a sollicit  plusieurs partenaires pour l'aider   financer le futur « multi accueil ». Au titre des travaux, les subventions de la CAF et de la r serve parlementaire, pour un montant global de 205 K , avaient  t  inscrites au budget 2018.

Concernant ce m me projet, le budget 2019, le FEDER s'est engag    verser 250 K    la commune 2019 pour le projet du multi accueil.

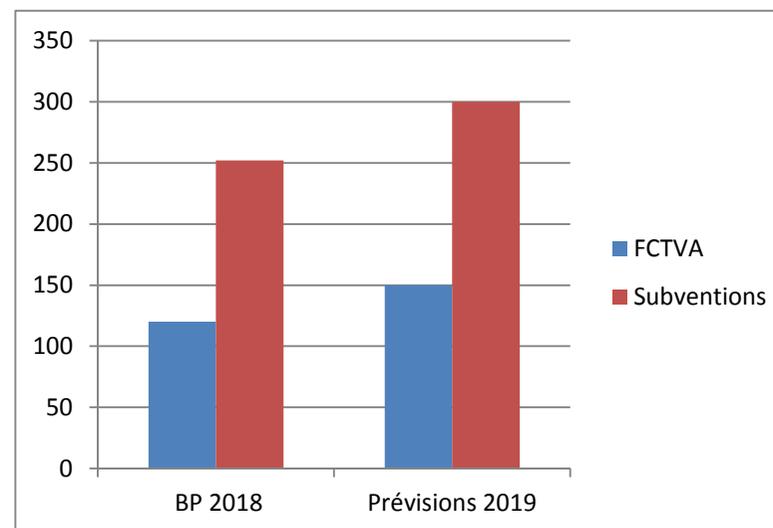
La commune devrait  galement percevoir de la Dotation de Soutien   l'Investissement Local au titre de travaux de mise en accessibilit  des IOP, sollicit e et notifi e en 2018.

D'autre part, les recettes li es au FCTVA devraient  galement  tre plus importantes. Ces recettes  tant li es aux d penses d'investissement r alis es en n-1 et la commune ayant plus investi en 2018 qu'en 2017, ses recettes vont m caniquement augmenter.

Tout comme en 2017 et 2018, la municipalit  n'envisage pas de contracter un emprunt en 2019. En effet, la capacit  d'autofinancement de la commune lui permettra de r aliser ses investissements sans devoir recourir   l'emprunt en 2019.

Enfin, aucune cession immobili re n'est pr vue pour 2019. De fait, aucun produit ne sera per u   ce titre.

	BP 2018	Prévisions 2019
FCTVA	120	150
Subventions	252,5	300
Emprunt	0	0
Total en K€	372,5	450



❖ Des dépenses maîtrisées

Concernant **les charges de fonctionnement**, la municipalité souhaite maîtriser encore mieux ces dépenses.

L'ensemble des dépenses a été examiné scrupuleusement lors des réunions de préparation budgétaire avec les services. En 2019, il est prévu de les réduire, autant que faire se peut. Les dépenses réelles de fonctionnement devraient globalement baisser de 1,5%.

Malgré une recherche constante d'économies et d'optimisation du fonctionnement des services municipaux, il est envisagé une stagnation des dépenses à caractère général pour 2019, du fait de nouveaux projets proposés : « En dehors des sentiers battus » et les mercredis récréatifs.

En revanche, les charges de personnel et la subvention d'équilibre versée au CCAS devraient être réduites.

L'atténuation des produits devrait être équivalente à 2018.

Les dépenses d'investissement vont également continuer à être dynamiques en 2019.

Le programme d'investissement proposé pour 2019 sera adapté aux capacités financières de la collectivité.

D'une part, il sera proposé de rembourser 360 K€ du **capital de la dette**.

En 2019, le remboursement des intérêts de la dette s'élèvera à 108 K€. Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à 360 K€, portant au total l'annuité 2019 à environ 468 K€.

Comme en 2018, la commune n'envisage pas de recourir à l'emprunt en 2019, afin de poursuivre son désendettement et surtout en prévision d'investissements futurs, réglementaires ou importants (mise aux normes PMR, Rénovation Urbaine du quartier des Provinces, par exemple).

D'autre part, **la municipalité propose de poursuivre l'investissement local**. L'ensemble des travaux et des acquisitions envisagées s'élèvent à environ 1 426 K€.

- La commune va finaliser les travaux du nouveau « multi accueil ».
- Les premiers travaux de rénovation urbaine du quartier des Provinces devraient débuter en 2019 avec le lancement des études, de la maîtrise d'œuvre et des travaux pour l'aménagement du secteur Foch-MVATL. Il s'agira d'ouvrir le quartier des Provinces sur son entrée Est.
- La municipalité souhaite continuer à entretenir son patrimoine. Ainsi des travaux d'entretien et des acquisitions nécessaires seront réalisés au cours de l'année à venir.

2. A moyen terme

Il convient de rester prudent sur l'engagement financier de l'Etat auprès des collectivités territoriales dans les années à venir.

D'une part, le PLPFP « 2018-2022 » prévoit un renforcement des règles d'équilibre des budgets locaux, avec notamment l'instauration du ratio de capacité de désendettement. D'autre part, les réformes successives contraignent les collectivités à réduire leurs dépenses, tout en assurant un service public de qualité et élargi. Enfin, les collectivités vont percevoir moins de ressources propres des collectivités (exemple : la réforme de la taxe d'habitation), mais plus de compensations étatiques.

Ainsi, il est à craindre que les collectivités vont devoir faire plus, avec moins.

Côté dépenses, la municipalité va s'engager dans des projets ambitieux.

Au titre du renouvellement urbain, le quartier des Provinces va être renové. Même si la commune va être soutenue par des partenaires financiers (Etat, Métropole, bailleurs sociaux, Département, Région, ...), le reste à charge de ce projet est évalué à plusieurs millions d'euros pour la commune.

Parallèlement, la commune poursuit la mise aux normes d'accessibilité de tous ses établissements et installations ouverts au public, et ce, d'ici 2021. L'ensemble de ces travaux restant à réaliser par la commune a été évalué à 2,5 M€.

En conclusion, la municipalité projette pour 2019 de contenir, autant que faire se peut, ses dépenses de fonctionnement, tout en maintenant la perception équitable et suffisante de recettes. Parallèlement, les élus proposent de poursuivre l'investissement local, vecteur d'emplois et d'attractivité.

B. Les priorités de la commune

L'année 2019 consacrera un programme d'investissement évalué à environ 1,786 M€ (dont 360 K€ de remboursement du capital d'emprunt), avec le lancement du renouvellement urbain du quartier des Provinces et la finalisation du projet phare de 2018 « la création d'un multi accueil ».

Dans les années à venir, la municipalité va s'engager dans différents projets spécifiques et ambitieux, tout en continuant à maintenir quotidiennement un service de qualité pour les laxoviens et accessible à tous.

1. Rénover le quartier des Provinces : le lancement opérationnel du projet



D'une part, la commune va s'engager en 2019 auprès de la Métropole du Grand Nancy et de l'Agence National du Renouvellement Urbain dans le projet de renouvellement du quartier des Provinces. Ainsi, la convention pluriannuelle de renouvellement va être signée entre les différents protagonistes.

D'autre part, la commune va poursuivre la concertation auprès des habitants et la collaboration avec les co financeurs du projet afin de finaliser les scénariis, encore à l'étude aujourd'hui.

Compte tenu des ambitions de la municipalité pour ce projet, il convient de programmer un investissement communal de plusieurs M€ sur plusieurs années.

Pour rappel, ce projet sera cofinancé par l'ANRU, les bailleurs, la Métropole du Grand Nancy, le Département et d'autres protagonistes.

Enfin, la première opération du programme de rénovation urbaine du quartier des Provinces devrait être lancée en 2019 avec le lancement des études, de la maîtrise d'oeuvre et des travaux pour l'aménagement du secteur Foch-MVATL. Il s'agira d'ouvrir le quartier des Provinces sur son entrée Est et de sécuriser la traversée de ce boulevard. L'enveloppe communale allouée pour 2019 devrait atteindre 483 K€.

2. Accompagner les laxoviens en difficultés

En janvier 2019, les CCAS de Laxou et Maxéville ont ouvert une épicerie solidaire qui permet, outre de faire des courses à coût réduit, de bénéficier de conseils diététiques et nutritionnels. Ainsi, l'épicerie solidaire offre la fourniture de denrées alimentaires et un accueil personnalisé afin de conseiller, informer et apporter des solutions aux difficultés du quotidien. Par exemple, des ateliers sur diverses thématiques (santé, consommation, budget) sont mis en place régulièrement.

Ce nouveau dispositif a pour objectif de rompre l'isolement des plus fragiles et de les accompagner dans les difficultés du quotidien.

Dans ce même esprit, le CCAS envisage d'acquérir un logiciel pour mieux gérer l'action sociale de proximité. Il s'agira de piloter l'ensemble des actions sociales proposées par le CCAS autour d'une base de données communicante.

3. Enrichir l'offre de placements de la petite enfance avec l'ouverture du nouveau multi accueil



L'accueil de la petite enfance est une priorité pour la commune. Souhaitant diversifier et augmenter l'offre de garde de la petite enfance, la commune a voulu créer un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant répond aux besoins des familles laxoviennes.

Les travaux du projet lancé en 2018 devraient se finaliser en 2019 avec une ouverture aux familles programmée pour septembre.

4. Faire décider d'une partie des dépenses d'investissement de la commune par les Laxoviens : le budget concerté #2



En 2018 et dans la continuité des instances de concertation existantes, les Laxoviens ont été invités par la municipalité à participer aux choix en matière d'investissement pour la commune et pour l'année à venir.

La municipalité s'est engagée à inscrire au budget 2019 les projets d'investissements retenus par les habitants dans la limite du budget imparti de 170 000 €.

Face à l'intérêt des Laxoviens pour cette initiative municipale, l'expérience sera reconduite en 2019.

5. Préserver un service public de qualité pour tous les laxoviens, et accessible à tous

Un patrimoine entretenu dans sa globalité

Parallèlement à ces projets d'investissement, la municipalité souhaite engager des travaux afin d'entretenir son patrimoine et le rendre accessible à tous.



Des opérations de réhabilitation et d'entretien seront proposées pour 2019 :

- Des aménagements et entretiens divers dans les écoles de la commune,
- Des travaux d'entretien dans les complexes sportifs, et notamment au stade Gaston Lozzia,
- Des acquisitions diverses : matériel, véhicule, mobiliers... pour les bâtiments communaux, les écoles, la médiathèque et les squares de la ville...



Des bâtiments accessibles à tous

En 2019, la commune souhaite également poursuivre les travaux de mise en accessibilité déjà engagés depuis 2015. Il sera proposé, de poursuivre les aménagements dans divers sites de la commune : au parc d'agrément du Champ le Bœuf, à la Médiathèque et à la salle Louis Pergaud.

Pour rappel, l'ensemble des mises aux normes d'accessibilité représente des travaux pour un montant évalué à 2,5 M€ jusqu'en 2021.

5. Garantir un environnement durable et paisible

Une ville respectueuse de l'environnement

En 2019, la municipalité souhaite poursuivre ses engagements environnementaux et s'investir sur des dossiers qui impactent directement le territoire laxovien.

Il conviendra, d'une part, de poursuivre les méthodes mises en place pour l'entretien des espaces verts et naturels dans le respect de l'environnement. Ces méthodes alternatives à l'usage des produits chimiques de synthèse nécessitent en effet des investissements constants dans l'achat et le renouvellement d'outils de travail pour des interventions mécaniques.

D'autre part, la municipalité souhaite continuer à entretenir et aménager progressivement les parcelles communales de jardin louées aux particuliers : équipement en abris de jardins, récupérateurs d'eau, composteurs, rénovation des clôtures.





La municipalité veillera à poursuivre l'aménagement de terrains en vue d'accueillir des projets innovants tels que l'écopâturage.

Enfin, la commune s'investira pleinement auprès de la Métropole dans des dossiers importants comme celui des aménagements de l'A31.

Une commune paisible et prudente

Fidèle aux engagements votés par le Conseil Municipal en 2016 et 2017, la municipalité souhaite finaliser le projet de « vidéo tranquillité ». La Ville de Laxou avait décidé de se doter d'une vidéo tranquillité urbaine, pour répondre à un besoin général de sécurité des habitants. Deux caméras ont été installées en 2018.

Il est prévu d'implanter 3 nouvelles caméras sur le territoire communal en 2019.



La commune souhaite poursuivre son engagement auprès de la prévention routière et investir dans des outils de sécurisation.



CONCLUSION

Malgré un contexte économique délicat, la municipalité souhaite poursuivre l'investissement local et propose un ensemble d'opérations évalué à environ 1,800 M€.

Ces investissements porteront sur des projets spécifiques - la livraison des travaux du multi accueil, la poursuite des travaux de mise en accessibilité du patrimoine communal, le lancement opérationnel du projet de la rénovation urbaine aux Provinces - et sur des opérations d'entretien du patrimoine de la collectivité.

D'une manière générale, les orientations budgétaires de l'exercice 2019 s'inscrivent dans une volonté affirmée de préserver de la stabilité fiscale, en continuant à réaliser des efforts de gestion tout en redynamisant l'investissement local.

Telles sont les orientations budgétaires dont il vous est proposé de débattre.